

Le 24 novembre 2015 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Jérémy ARAQUE par Etienne DHUICQ, Morgane DOR par Jean-Paul BERNIER, Micheline JACQUARD par Romain GIRARDIN, Pierre QUILLERE par Juan GARCIA RODRIGUEZ, Céline PECHART par Pascal POISSON, Yvonne THIMOND par Jacky PINGRET, Brigitte LAGRUE par Régis NOIZET, Nathalie VERON par Nathalie PIETREMENT

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Romain GIRARDIN a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Une minute de silence est observée en mémoire des attentats de Paris, Bamako et Tunis.

Lecture du registre des délibérations du 21 octobre 2015 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- *Retour sur la réunion en préfecture relative au plan vigipirate*
- *Dédommagement de Regnault Autocars suite voyage à Wald Michelbach - 745,80 € (30%)*
- *26/11/2015 - 18h30 - Remise des prix fleurissement*
- *27/28/11/2015 - Collecte nationale, banque alimentaire*
- *28/11/2015 - 18h30 - AG du Tir Club au Centre La Rochefoucauld*
- *30/11/2015 - 18h Commission des finances*
- *1er/12/2015 - Début des festivités de Noël autour du calendrier de l'avent place Rémy Petit - animations tous les jours à 17h30*
- *2/12/2015 - 18h30 Commission des travaux*
- *3/12/2015 - Remise des jouets au CCAS par Century 21 suite à collecte qui aura lieu du 1er au 30 novembre*
- *4/12/2015 - 16h Marché de la Saint-Nicolas*
- *10/12/2015 - 17h Marché de Noël école élémentaire*
- *10/12/2015 - 20h30 Conseil Municipal*
- *12/12/2015 - 11h - AG du Cochonnet Montmirailais au Centre la Rochefoucauld*
- *12/12/2015 - 20h30 Concert de Noël à l'église*
- *14/12/2015 - Marché de Noël école maternelle*
- *15/12/2015 - Noël de la Crèche*
- *16/12/2015 - Noël Ville / CCBC*
- *17/12/2015 - Noël des écoles*
- *18/12/2015 - 18h30 - halle aux veaux - Remise des jouets aux enfants*
- *19 et 20/12/2015 - Ronde des crèches de 14h à 17h (appel aux volontaires)*
- *19/12/2015 - 20h30 Concert des XIII de Fromentières à l'église*
- *21/12/2015 - 18h Conseil communautaire*

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter une délibération à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

2015-9533 Projet de schéma départemental de coopération intercommunale - avis du conseil municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Marne.

Le projet sur lequel le conseil doit se prononcer, prévoit un passage de 29 à 12 EPCI à fiscalité propre.

En ce qui concerne notre territoire et donc la Communauté de commune de la Brie Champenoise, il est prévu une fusion avec la Communauté de communes des Coteaux Sézannais et la Communauté de communes des Portes de Champagne soit un EPCI de 61 communes et 22445 habitants.

Monsieur THEISEN considère que dans la mesure où une fusion à 5 avec Anglure et Fère-Champenoise interviendra par la suite, il aurait été aussi bien de fusionner directement.

Monsieur DHUICQ pense qu'une nouvelle réforme des collectivités territoriales n'interviendra pas de sitôt et qu'une fusion à 3 est plus intéressante pour Montmirail qu'une fusion à 5 Communautés de communes.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de formuler un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Adopté à la majorité avec une abstention (Pascal THEISEN)

2015 - 9534 Schéma de mutualisation des services - avis du conseil municipal

Monsieur le Maire présente le schéma de mutualisation adopté par la CCBC lors du Conseil communautaire du 3 novembre dernier. Celui-ci dresse un état des lieux des actions déjà en place entre la CCBC et la Ville de Montmirail ainsi qu'un état des lieux des effectifs.

Il n'est pour l'heure pas opportun d'acter de nouveaux rapprochements dans la mesure où la fusion des communautés de communes prévue pour janvier 2017 obligera à redéfinir de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités dans ce domaine.

Néanmoins, les communes ont l'obligation de délibérer sur ce schéma.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide de formuler un avis favorable au schéma de mutualisation des services.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9535 Occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques - fixation de la redevance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de délibérer sur la fixation de la redevance pour l'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques.

Il est précisé que le plafond maximum est de 40,25 € et il est proposé de fixer taux de la redevance à hauteur de 100 % de ce plafond de 40,25 € prévu par arrêté ministériel.

Cette délibération fait suite à la nécessité de renouveler les titres d'occupation du domaine public de la société Level 3 communications. La délibération s'appliquera à tous les opérateurs concernés.

Le Conseil municipal après avoir délibéré fixe la redevance à hauteur de 100% du plafond de 40,25 €.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9536 Actualisation du tableau des postes ouverts

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'actualisation du tableau des postes ouverts.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Postes ouverts
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial		Temps complet	1
	Rédacteur territorial		Temps complet	1
	Adjoint administratif principal	1 ^{ère} classe	Temps complet	1
	Adjoint administratif principal	2 ^{ème} classe	Temps complet	1
TECHNIQUE	Technicien		Temps complet	1
	Adjoint technique principal	1 ^{ère} classe	Temps complet	3
	Adjoint technique principal	2 ^{ème} classe	Temps complet	1
	Adjoint technique	1 ^{ère} classe	Temps complet	4
	Adjoint technique	2 ^{ème} classe	Temps complet	13
	Adjoint technique	2 ^{ème} classe	Temps non complet	2
SECURITE	Brigadier chef principal de Police municipale		Temps complet	1
	Gardien de Police municipale		Temps complet	1

Il s'agit d'ouvrir 2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe, 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, valide le tableau des postes ouverts et autorise Monsieur le Maire à procéder à des recrutements par voie contractuelle dans les cas prévus par la loi.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9537 Cession de la sente rurale des Chenevières à Monsieur JACQUES et Madame BOUCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie de la sente rurale des Chenevières à Monsieur JACQUES et Madame BOUCHE. La partie de la sente à céder est de 24 m². L'offre est fixée à 3 € le m² soit 72 €, les frais de division et de notaires resteront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise la cession de la sente rurale des Chenevières à Monsieur JACQUES et Madame BOUCHE.

Adopté à l'unanimité

2015-9538 Cession du chemin rural des Grandes Noues à Monsieur CROCHET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie du chemin rural des Grandes Noues à Monsieur CROCHET. La partie du chemin à céder est de 1086 m². L'offre est fixée à 1 € le m² soit 1086 €, les frais de division et de notaires resteront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise la cession du chemin rural des Grandes Noues à Monsieur CROCHET.

Adopté à l'unanimité

2015-9539 Vente d'un véhicule communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de vente du véhicule communal Renault Express 2356 VD 51. La mise à prix du véhicule avait été fixée à 800 €. Une annonce a été publiée et une seule offre a été formulée. Il s'agit de l'offre de Monsieur PATOUT qui propose d'acquérir le véhicule pour 600 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise la vente du véhicule communal Renault express à Monsieur PATOUT pour un montant de 600 €.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30*

Etienne DHUICQ

Maire de Montmirail

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE MONTMIRAIL" and "MAYORAL" and is partially obscured by the signature.